

## AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2016-01-25x-00049 Référence de la demande : n°2016-00049-020-002

Dénomination du projet : Demande d'avis pour destruction d'oiseaux aéroport de St Pierre et Miquelon 2018

Lieu des opérations : 97500 - Miquelon-Langlade...

Bénéficiaire : Dodeman Jean-Pascal - gestionnaire

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Accord pour la destruction des seules espèces :

- goélands argentés
- goélands à bec croisé
- bernicelle du Canada
- étourneau sansonnnet
- ~~Corbeille~~ Corvus corax
- faucon perrucheux

Les autres espèces ne sont pas concernées.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable Favorable sous conditions Défavorable 

Fait le :

23 Août 2018

Signature :

